

## PROJET DE FUSION

Par acte sous seing privé en date du 07 février 2019, aux termes d'une délibération de leur Conseil d'administration,

Les soussignées :

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** société coopérative à capital variable ayant son siège social à rue de la Mairie 1929\*0 PEYRELEVADE

Représentée par son Président, Monsieur Daniel MAZIERE

*De première part*

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES** société coopérative à capital variable ayant son siège social 74 avenue Limousine 19250 MEYMAC

Représentée par son Vice-président, Monsieur David THOMAS

*De seconde part*

Ont défini les modalités de fusion de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** avec la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES**.

### Apports

L'actif et le passif de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE**, tels qu'ils existaient au 31 décembre 2018, seront apportés à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES**.

Le patrimoine de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** devra être dévolu dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation de la fusion.

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES** acquittera le passif dû par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE**.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, seront prises en charge par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES**.

### Echange des parts sociales:

Les porteurs de parts sociales de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** recevront une part sociale d'un nominal de 1,50 €, de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES** contre une part sociale d'un nominal de 1,50 € de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE**.

### Prime de fusion

Cette prime d'un montant total de 299 646,16 € comprenant les réserves, le résultat de l'exercice 2018 pour un montant de 2 549,39 € sous déduction des intérêts qui seront versés au titre de l'exercice 2018, sera inscrite au bilan de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES**.

Date d'effet de la fusion - dissolution de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** -  
Conditions suspensives:

La fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** se trouvera dissoute par anticipation de plein droit, sous conditions suspensives notamment de l'approbation de la fusion par l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **PEYRELEVADE** et l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel du **PLATEAU DE MILLEVACHES**.

Entrée en jouissance

A la réalisation des conditions suspensives.

Le projet de fusion est déposé au Greffe du Tribunal d'instance de TULLE.

Pour avis